

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 1^{er} octobre 2019, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h.

2019-10-170

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Gaétan Légaré

Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 1^{er} octobre 2019 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
 - 3.2. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2018
- 4. Administration et finances**
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. Municipalité alliée contre la violence conjugale
 - 4.3. Hockey mineur – Tournoi
 - 4.4. Aide financière – Besoins liés à la légalisation du cannabis
- 5. Sécurité publique**
 - 5.1. Plan de sécurité civile – Articles pour le centre de coordination
- 6. Travaux publics**
 - 6.1. Déneigement
 - 6.1.1. Octroi contrat – Stationnement
 - 6.1.2. Octroi contrat – Campagne
 - 6.2. TECQ 2014-2018
 - 6.3. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales (55 822 \$)
 - 6.4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration (15 000 \$)
- 7. Hygiène du milieu**
- 8. Aménagement et urbanisme**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1. MADA – Journée Régionale sur la proche aidance
 - 9.2. Sentier des pêcheurs – FDT – Poutrelles pour la passerelle
- 10. Sujets divers**
- 11. Rapport des élus**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-10-171

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2019-10-172

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	17 096,38 \$
Permis	90,00 \$
Location salle	415,00 \$
Dérogation mineure	137,50 \$
Infraction / amendes	180,00 \$
Divers	0 \$
Total	17 918,88 \$

Dépenses

Paies élus	2 307,05 \$
Salaires employés	4 665,19 \$
Comptes payés	1 532,92 \$
Comptes à payer	24 854,73 \$
Total	33 359,89 \$

Adoptée

2019-10-173

4.2 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et de ses maison membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer la Municipalité de Maddington Falls municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

2019-10-174

4.3 HOCKEY MINEUR – TOURNOI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a reçu une demande de commandite du *Hockey mineur de Daveluyville* pour les tournois qui auront lieu en novembre et décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls commandite un montant de 50 \$ pour les tournois Bantam & Pee wee.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à payer la dépense.

Adoptée

2019-10-175

4.4 AIDE FINANCIÈRE – BESOINS LIÉS À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées;

CONSIDÉRANT QUE la somme allouée totale pour la Municipalité de Maddington Falls est de 1 060,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aimerait faire l'achat de panneaux visant à sensibiliser les citoyens à la consommation du cannabis

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De recommander à la MRC d'Arthabaska d'affecter l'entièreté des sommes allouées pour la Municipalité de Maddington Falls, soit 1 060,80 \$, au projet d'achat de panneaux de sensibilisation.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la lettre d'engagement transmise par la MRC d'Arthabaska pour autoriser l'utilisation des fonds ;

De réaliser et finaliser le projet au plus tard le 31 décembre 2020.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-10-176

5.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – ARTICLES POUR LE CENTRE DE COORDINATION

CONSIDÉRANT QUE le centre de coordination des mesures d'urgences doit être fonctionnel pour le 8 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique nous a versé les subventions demandées pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat d'un écran de 50 pouces et d'un écran de 32 pouces, de 2 supports, du système de communication radio (4 radios portatifs), d'une antenne TV et d'un grand tableau blanc.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 DÉNEIGEMENT

2019-09-177

6.1.1 OCTROI CONTRAT – STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir une offre de services à des entrepreneurs pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs offres de services;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de déneigement pour les stationnements à RPM Excavation pour un montant de 1 950 \$, avant les taxes applicables.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat.

Adoptée

2019-10-178

6.1.2 OCTROI CONTRAT – CAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour le déneigement de la campagne pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} octobre à 10 h 05;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est le suivant :

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

DÉNEIGEMENT – CAMPAGNE

Mardi 1^{er} octobre 2019

Lieu : Bureaux municipaux
86, route 261, Maddington Falls

Présences : DG / St Stéphanie Hinse
Témoins Gaétan Tremblay, employé de voirie
Denise Laroche, citoyenne

À 10 h 05, la directrice générale et secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement Campagne »

Déneigement	Donald Boudreault
Montant total de la soumission (avant taxes)	119 625.00 \$

Stéphanie Hinse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour le déneigement de la campagne pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 à Donald Boudreault au montant soumissionné.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat.

Adoptée

2019-10-179

6.2 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Adoptée

2019-10-180

6.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (55 822 \$)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports va verser une compensation de 55 822 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

2019-10-181

6.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (15 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Maddington Falls approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9. LOISIRS ET CULTURE

2019-10-182

9.1 MADA – JOURNÉE RÉGIONALE SUR LA PROCHE AIDANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation pour la Journée régionale sur la proche aidance qui aura lieu le 21 novembre 2019 à Hôtel Le Victorin de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire ou son représentant ainsi qu'un responsable de la MADA à y assister.

De défrayer les coûts d'inscription de 20 \$ par personne ainsi que les frais de déplacement et de repas.

Adoptée

2019-10-183

9.2 SENTIER DES PÊCHEURS – FDT – POUTRELLES POUR LA PASSERELLE

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis à la MRC d'Arthabaska dans le cadre du *Fonds de développement du territoire* (FDT) ont tous été approuvés;

CONSIDÉRANT QUE certains projets peuvent être débutés en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat des poutrelles pour la passerelle du sentier des pêcheurs.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat du sable pour le terrain de volley-ball.

Adoptée

10. SUJETS DIVERS

11. RAPPORT DES ÉLUS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-10-184

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Éric Girard

Que la séance soit levée à 21 h 20.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière